

"ANNEXE

La présente annexe au Document d'Enregistrement (l'"Annexe") a été préparée aux fins de l'article 26(4) du Règlement Prospectus. Cette Annexe doit être lue comme une introduction au Document d'Enregistrement.

Toute décision d'investir dans des titres de créance ou des instruments dérivés de l'Émetteur doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Document d'Enregistrement et des modalités relatives aux valeurs mobilières, telles qu'elles sont exposées dans le prospectus ou autre document d'offre pertinent, par l'investisseur ; l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi ; lorsqu'une action relative aux informations contenues dans un Document d'Enregistrement est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Document d'Enregistrement avant le début de la procédure judiciaire ; la responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté l'Annexe, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque l'Annexe est trompeuse, inexacte ou incohérente, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, ou lorsqu'elle ne fournit pas, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres.

Informations clés sur l'Émetteur
Qui est l'Émetteur des titres ?
Domicile et forme juridique de l'Émetteur Barclays Bank PLC (l'"Émetteur") est une société anonyme à responsabilité limitée (<i>public limited company</i>) immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1026167. La responsabilité des membres de l'Émetteur est limitée. Son siège social et principal est sis à 1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni (numéro de téléphone +44 (0)20 7116 1000). Le <i>Legal Entity Identifier</i> (LEI) de l'Émetteur est G5GSEF7VJP517OUK5573. Activités principales de l'Émetteur Barclays est une banque diversifiée qui compte cinq divisions opérationnelles : Barclays UK, Barclays UK Corporate Bank, Barclays Private Bank and Wealth Management, Barclays Investment Bank et Barclays US Consumer Bank soutenues par Barclays Execution Services Limited, la société de services du Groupe qui fournit des services technologiques, opérationnels et fonctionnels à l'ensemble des activités du Groupe. L'Émetteur est la banque non cloisonnée des activités de dépôt au sein du Groupe et son activité principale est d'offrir des produits et des services destinés aux grandes entreprises, la banque privée et la gestion de fortune, la banque de gros et la banque internationale. Le Groupe Barclays Bank comprend les activités de Barclays UK Corporate Bank (UKCB), Barclays Private Bank and Wealth Management (PBWM), Barclays Investment Bank (IB) et Barclays US Consumer Bank (USB). L'Émetteur offre à ses clients une gamme de produits et services couvrant la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. Le terme "Groupe" désigne Barclays PLC avec ses filiales et le terme "Groupe Bancaire Barclays" désigne Barclays Bank PLC avec ses filiales. Principaux actionnaires de l'Émetteur La totalité des actions ordinaires émises par l'Émetteur est la propriété effective de Barclays PLC. Barclays PLC est la société holding finale du Groupe. Identité des principaux directeurs généraux de l'Émetteur Les principaux directeurs généraux de l'Émetteur sont C.S. Venkatakrishnan (Chief Executive and Executive Director) et Anna Cross (Executive Director).

Identité des commissaires aux comptes de l'Émetteur

Les commissaires aux comptes de l'Émetteur sont KPMG LLP ("KPMG"), experts comptables et commissaires aux comptes agréés (membre de *l'Institute of Chartered Accountants* en Angleterre et au Pays de Galles), à l'adresse 15 Canada Square, Londres E14 5GL, Royaume-Uni.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

L'Émetteur a extrait les informations financières consolidées sélectionnées figurant dans le tableau ci-dessous pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 des états financiers consolidés annuels de l'Émetteur pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 (les "**États Financiers**"), qui ont chacun été audités avec une opinion non-modifiée fournie par KPMG. Les informations financières sélectionnées figurant dans le tableau ci-dessous pour les six mois se terminant le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 ont été extraites des états financiers intermédiaires condensés et consolidés non audités de l'Émetteur pour les six mois se terminant le 30 juin 2026 (l'"**Annonce du Résultat Intermédiaire**").

	Résultats consolidés		Au 31 décembre	
	Au 30 juin (non audité)			
	2026	2025	2025	2024
	<i>(en millions de livres sterling)</i>		<i>(en millions de livres sterling)</i>	
Revenu net d'intérêt	3.831	3.495	7.294	6.745
Commissions et honoraires nets	3.506	3.220	6.553	6.271
Charges de dépréciation des crédits/(reprises)	- 1.057	-875	-1.866	-1.617
Résultat net des opérations de négoce	4.617	4.358	7.104	5.900
Bénéfice avant impôt	4.320	3.840	5.943	4.747
Bénéfice après impôt	3.404	3.062	4.658	3.748

	Bilan consolidé		Au 31 décembre	
	Au 30 juin (non audité)			
	2026		2025	2024
	<i>(en millions de livres sterling)</i>		<i>(en millions de livres sterling)</i>	
Total des actifs	1.424.105		1.245.473	1.218.524
Titres de créance en circulation	62.773		57.229	35.803
Passif subordonné	43.252		45.239	41.875
Prêts et avances, titres de créance au coût amorti	213.009		205.939	195.054
Dépôts au coût amorti	353.833		344.751	319.376
Total des fonds propres	64.358		62.313	59.220

	Certain Ratios des États Financiers		Au 31 décembre	
	Au 30 juin (non audité)			
	2026		2025	2024
	(%)		(%)	
Capital Common Equity Tier 1 ¹	12,6		12,7	12,1
Capital réglementaire total	18,3		19,0	18,1
Ratio de levier du Royaume-Uni (sur une base BBPLC sous-consolidée)	5,5		5,8	5,8

¹Bien que le ratio de levier soit exprimé en termes de fonds propres T1, le ratio de coussin de fonds propres contra-cyclique (CCLB) et 75 % de l'exigence minimale doivent être couverts uniquement par des fonds propres CET1. Les fonds propres CET1 détenus au titre du CCLB du ratio de coussin de fonds propres contra-cyclique de 0,2 % s'élevaient à 2,1 milliards de livres sterling

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Émetteur ?

Les risques matériels sont ceux auxquels l'équipe de direction accorde une attention particulière et qui pourraient entraîner un écart important entre la stratégie, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Bancaire Barclays et les attentes. Les risques émergents sont ceux qui ont des

composantes inconnues, dont l'impact pourrait se cristalliser sur une période plus longue. Les facteurs énoncés ci-dessous ne doivent pas être considérés comme un énoncé complet et exhaustif de tous les risques et incertitudes potentiels auxquels le Groupe Barclays Bank est confronté. Par exemple, certains autres facteurs échappant au contrôle du Groupe Bancaire Barclays, notamment l'intensification des conflits mondiaux, les actes de terrorisme, les catastrophes naturelles, les pandémies et autres événements similaires, bien que non détaillés ci-dessous, pourraient avoir un impact similaire sur le Groupe Bancaire Barclays.

- **Risques importants existants et émergents pouvant avoir un impact sur plus d'un risque principal :** Outre les risques matériels et émergents ayant un impact sur les principaux risques exposés ci-dessous, il faut également tenir compte des risques matériels existants et émergents qui peuvent avoir un impact sur plus d'un de ces principaux risques. Ces risques sont les suivants : (i) des conditions économiques et de marché mondiales et locales potentiellement défavorables, ainsi que des développements géopolitiques ; (ii) l'impact des changements de taux d'intérêt sur la rentabilité du Groupe Bancaire Barclays ; (iii) l'environnement concurrentiel dans le secteur des services bancaires et financiers ; (iv) le programme de changement réglementaire et son impact sur le modèle d'entreprise ; (v) les risques liés à la mise en œuvre et à l'exécution des changements ; (vi) les fusions-acquisitions et initiatives stratégiques ; (vii) les partenariats de cartes ; et (viii) les évolutions en matière d'intelligence artificielle (y compris l'IA générative et agentique) et des technologies d'apprentissage automatique.
- **Risque climatique :** le risque climatique est le risque de pertes financières découlant du changement climatique, à travers les risques physiques et les risques associés à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone.
- **Risque de crédit et de marché :** Le risque de crédit est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays résultant de la défaillance de clients ou contreparties, y compris des États souverains, d'honorer pleinement leurs obligations envers le Groupe. Le Groupe est exposé aux risques liés aux changements de qualité du crédit et des taux de recouvrement pour des prêts et avances dus par les emprunteurs et les contreparties. Le risque de marché est le risque de perte résultant d'éventuelles évolutions défavorables dans la valeur des actifs et des passifs du Groupe Bancaire Barclays résultant de la fluctuation dans les variables du marché.
- **Risque de trésorerie et de capital et le risque que l'émetteur et le Groupe Bancaire Barclays soient soumis à d'importants pouvoirs de résolution:** Le Groupe est confronté à trois principaux types de risques de trésorerie et de capital qui sont (1) le risque de liquidité – le risque que le Groupe Bancaire Barclays ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles ou contingentes ou qu'il n'ait pas le montant de financement stable et de liquidité pour soutenir ses actifs, qui peuvent également être affectés par un changement de la notation de crédit ; (2) le risque de capital – le risque que le Groupe Bancaire Barclays ait un niveau ou une composition de capital insuffisant pour soutenir ses activités commerciales normales et pour respecter ses exigences réglementaires en matière de capital dans des environnements opérationnels normaux et sous des conditions de stress; et (3) le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - le risque que le Groupe Bancaire Barclays soit exposé à la volatilité des capitaux ou des revenus en raison d'une inadéquation entre les expositions aux taux d'intérêt de ses actifs et passifs (non négociés). En vertu de la Loi Bancaire de 2009 (*Banking Act 2009*), des pouvoirs importants sont accordés à la Banque d'Angleterre (*Bank of England*) (ou, dans certaines circonstances, au Trésor de Sa Majesté (*HM Treasury*)), en consultation avec l'Autorité de Régulation Prudentielle du Royaume-Uni (*United Kingdom Prudential Regulation Authority*), l'Autorité de Surveillance des Marchés Financiers (*UK Financial Conduct Authority*) et le Trésor de Sa Majesté, selon le cas, dans le cadre d'un régime de résolution spéciale. Ces pouvoirs permettent à la Banque d'Angleterre (ou tout successeur ou remplaçant de celle-ci et/ou toute autre autorité au Royaume-Uni compétente pour exercer le Pouvoir de Renflouement du Royaume-Uni (*UK Bail-in Power*)) (l'"**Autorité de Résolution**") de mettre en œuvre diverses mesures de résolution et options de stabilisation (y compris, mais sans s'y limiter, l'outil de renflouement) à l'égard d'une banque ou d'une entreprise d'investissement britannique

et de certaines de ses filiales (y compris l'Émetteur à la date de ce Document d'Enregistrement) dans des circonstances où l'Autorité de Résolution est satisfaite que les conditions de résolution pertinentes sont remplies.

- **Risque opérationnel et risque lié aux modèles** : Le risque opérationnel est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays en raison de processus ou systèmes défaillants ou inadéquats, de facteurs humains ou d'événements extérieurs lorsque la cause profonde n'est pas due à des risques de crédit ou de marché. Le risque lié aux modèles est le potentiel de conséquences négatives dérivant de décisions fondées sur des résultats et des rapports obtenus à partir de modèles incorrects ou mal utilisés.
- **Risque lié à la conformité, à la réputation, risque juridique et lié aux aspects juridiques, concurrentiels et réglementaires et risque lié à la criminalité financière** : Le risque lié à la Conformité est le risque de résultats insuffisants, ou de préjudice pour les consommateurs, les clients et les marchés, provenant de la fourniture de produits et services du Groupe Bancaire Barclays (risque lié à la conduite) et le risque pour le Groupe Bancaire Barclays, ses clients, ses usagers ou ses marchés de ne pas se conformer aux lois, règles et réglementations applicables au Groupe Bancaire Barclays, ainsi que de la divergence entre les juridictions. Le risque lié à la criminalité financière est le risque que le Groupe Barclays Bank et ses personnes associées (employés ou tiers) commettent ou facilitent un crime financier, et/ou que les produits et services du Groupe Barclays Bank soient utilisés pour faciliter un crime financier. Le risque réputationnel est le risque qu'une action, une transaction, un investissement, un événement, une décision ou une relation d'affaire réduise la confiance dans l'intégrité et/ou la compétence du Groupe Bancaire Barclays. Le Groupe Bancaire Barclays exerce diverses activités sur un marché global très réglementé qui l'expose au risque juridique découlant (i) de la multitude de lois, règles et de règlements qui s'appliquent aux activités qu'il exerce, qui sont très dynamiques, qui peuvent varier selon les juridictions et/ou le conflit (en particulier en ce qui concerne les questions considérées comme politiquement sensibles, telles que les politiques et initiatives relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion ou à la durabilité), et peuvent être peu claires dans leur application à des circonstances particulières, notamment dans les domaines nouveaux et émergents ; et (ii) de la nature diversifiée et évolutive des activités du Groupe Bancaire Barclays et de ses pratiques commerciales. Dans chaque cas, le Groupe Bancaire Barclays est confronté au risque de plaintes, d'enquêtes ou de mesures coercitives, de perte ou l'imposition de pénalités, de dommages et intérêts ou d'amendes suite au non-respect par les membres du Groupe Bancaire Barclays des lois, règles et de règlements applicables ou des exigences contractuelles ou pour faire valoir ou défendre leurs droits de propriété intellectuelle. Le risque juridique peut survenir en relation avec un certain nombre de facteurs de risque résumés ci-dessus.

La date de la présente Annexe est le [•] 2026